

## COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du  
3 Décembre 2014 à 19 h 30 à la Mairie de GâcogneORDRE DU JOUR

- **ACHAT D'UNE PARCELLE A PARJOT,**
- **VENTE D'UNE PARCELLE A RHUERE,**
- **TARIFICATION DE L'EAU (PARJOT – LA GARE),**
- **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL,**
- **QUESTIONS DIVERSES**

**Étaient présents** : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Camille DEBEZE, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 9 Octobre 2014.

- **ACHAT D'UNE PARCELLE A PARJOT**

Sachant que nous étions intéressés, Me ADENOT, notaire à Corbigny, nous propose d'acquérir une parcelle de 32 a 70 ca – cadastrée B 741, faisant partie de la succession de Mme PETIT. Cette parcelle contient un réservoir communal récemment réparé par la commune avec l'autorisation de la propriétaire et un captage. Ce terrain est estimé à 400 € auxquels s'ajoutent 800 € de frais.

Compte-tenu de l'intérêt que présente cette parcelle pour le hameau de Parjot, le conseil donne unanimement son accord pour cette acquisition dans les conditions précitées.

- **VENTE DE PARCELLES A RHUERE**

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, l'annonce avait été faite de deux propositions d'achat relatives à des parcelles du domaine communal :

- l'une émanant de M. Pierre BRILLAND (parcelle C 348)
- l'autre, de Mme Giselle MONNOT (parcelle C 311), laquelle a déclaré s'être désintéressée de cette acquisition.

Parallèlement, deux futurs propriétaires d'une maison sise dans le hameau de Rhuère : MME viaud et M. MILLIER, ont manifesté leur intention d'acheter cette parcelle, dans les mêmes conditions que celles proposées à Mme MONNOT. Après délibération, l'ensemble du conseil donne son accord pour que les personnes concernées puissent acheter la parcelle C 311 de 35 m<sup>2</sup> au prix de 182 €, après qu'elles se soient engagées à prendre en charge les frais d'enregistrement de 26 €.

- **TARIFICATION DE L'EAU (PARJOT – LA GARE)**

Dix abonnés, dont 6 à La Gare et 4 à Parjot, sont facturés annuellement sur la base des dépenses effectuées. Au cours de l'année 2014, les dépenses ont été de **1 171,61 €** dont détail ci-dessous :

- Analyses	479,16
- Un seau de galets de Javel	93,80
- Eau minérale	13,08
- Entretien et fauchage des 2 captages par l'employé communal	605,57

Le conseil donne son accord pour le montant de cette facturation qui ne tient pas compte des travaux qui doivent être effectués sur le réseau communal, à la fois à La Gare et à Parjot, à savoir :

$$1\ 171,61\ € / 10\ abonnés = \mathbf{117,16\ €\ par\ foyer.}$$

Les travaux à réaliser sur le captage de Parjot ont été évalués à 3 816 € et ne donne pas lieu à un emprunt, le budget de l'eau étant équilibré et faisant apparaître depuis un certain temps un excédent d'investissement.

Pour ce qui est des travaux à effectuer en priorité sur le réservoir de la gare qui s'effrite et qui doivent être chiffrés par M. TACHE, il sera certainement nécessaire de faire un emprunt. Ces questions seront débattues l'an prochain.

- **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL**

- Terrain de Parjot

Le montant à prévoir en Dépenses pour cette acquisition est de 1 200 €. Proposition est faite de le prélever sur ce qui était prévu et non dépensé en Voirie.

- Salaires des secrétaires

Pour pallier l'absence pour maladie de la secrétaire de mairie titulaire, il a fallu embaucher des remplaçantes. Le maintien du salaire de Mme Françoise CAMUZAT qui va être couvert par l'assurance, auquel se sont ajoutés les salaires des deux secrétaires qui se sont succédées, ont générés des dépenses exceptionnelles.

Le produit de l'assurance (21 500 €) couvrant les salaires de la secrétaire titulaire n'ayant pas été pris en compte dans le budget 2014, le maire propose de prélever 13 000 € sur la prime d'assurance afin de les basculer sur les salaires et charges patronales.

Après délibération, les conseillers sont unanimes pour donner leur accord sur ces deux points.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Centre de secours de Brassy**

Le maire donne lecture d'une lettre que lui a adressée son homologue de Brassy le 29 Novembre 2014. Ce courrier contient une description très détaillée du projet de création, à Brassy, d'un nouveau centre de secours pour les sapeurs-pompiers volontaires. Il est précisé que « **Le centre de Secours de Brassy intervient en première priorité sur les communes de Gâcogne** (sauf sur les hameaux de L'Huis-Bourdiaux, Jailly et Saugny desservis par Lormes), **en totalité sur Dun-les-Places et Brassy, et en partie sur les communes de Marigny-l'Église et de Saint-Brisson.** »

Le maire de Brassy demande une participation financière à chacune des communes concernées et, à cet effet, il propose un mode de calcul basé sur le montant à partager en regard du nombre d'habitants en demandant de soumettre son tableau comparatif à l'approbation de chaque conseil municipal, à savoir, pour Gâcogne :

<b>Commune</b>	<b>Population</b>	<b>%</b>	<b>Montant à partager</b>	<b>Participation proposée</b>
GACOGNE	274	19 %	26 395,-- €	5 036,37 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil donnent à l'unanimité leur accord pour une participation de **5 000 €**.

### **Nouveau siège social du SIVOM de Corbigny**

Les bureaux du SIVOM ont été transférés vers la gare. Une délibération est demandée aux membres du conseil afin qu'ils donnent leur accord quant à ce changement de siège social, lequel est approuvé sans restriction.

### **Projet d'une expérimentation relative au ramassage des plastiques, des papiers/cartons et des ordures ménagères**

Il est proposé le ramassage des bio-déchets non plus toutes les semaines, mais tous les 15 jours, ainsi que l'enlèvement à domicile des papiers/cartons et des plastiques, avec suppression des containers, à l'exception de celui du verre.

Les membres du conseil estiment que, dans la commune de Gâcogne, personne ne s'est jamais plaint de devoir se rendre à l'emplacement des containers pour y déposer les papiers/cartons et les plastiques. Le sondage pratiqué prouve que la majorité considère que le ramassage doit rester tel qu'il est pratiqué actuellement, et ne doit subir aucun changement.

### **Demande de subventions pour les travaux de voirie 2015**

Avant le 31 Décembre 2014, il y a lieu de déposer la demande de subventions pour les travaux de voirie 2015.

La Commission de Voirie a estimé que la route qui passe devant la mairie doit être refaite au départ de la mairie et jusqu'au chemin de L'Huis-au-Fiot. Il faudrait en profiter pour aménager des accès pour handicapés à la mairie, à savoir : goudronnage pour l'installation d'une rampe d'accès devant la mairie, ainsi que dans la cour arrière, jusqu'à la rampe d'accès à la salle des fêtes, avec aménagement d'emplacements de retournement.

De plus, il sera nécessaire de prévoir un rehaussement du sol de la bibliothèque pour un accès plus facile et prévoir la pose d'une rampe.

Autres travaux de voirie : Réparations à effectuer à Rhuère, Le Mont et La Roche.

La demande de subventions doit être accompagnée de devis. Pour ce faire, il sera fait appel à :

- L'entreprise COLAS pour le goudronnage et les réparations de routes ;
- L'entreprise Michel TACHE pour les travaux de maçonnerie : bordures chasse-roues, emplacement des rambardes, etc...

- L'entreprise Bernard LENFANT pour la fourniture de rampes et rambardes ;
- La Menuiserie DUBOIS pour le remplacement de la porte de la mairie.

### **Fontaines et lavoirs à Lavault**

Ces éléments du patrimoine touristique ont depuis toujours été mis à la disposition de la commune. La toiture qui les recouvre est très fortement endommagée et il y a urgence à la refaire. Ce travail pourrait être réalisé par l'employé communal, mais il faudrait qu'il puisse être aidé par le chantier d'insertion. Ces travaux nécessiteront l'achat de chevrons, lattes et ardoises. Les membres du conseil donnent leur accord pour qu'il soit fait appel au chantier d'insertion pour cette réparation.

### **Local de rangement du Comité des Fêtes**

Il est envisagé de faire une chape de béton dans ce local situé dans la cour de l'Auberge. Ce travail peut être effectué par l'employé communal à condition qu'il soit également aidé par le chantier d'insertion. Le conseil approuve cette disposition.

### **Formation gratuite « Premiers secours »**

Une première séance a eu lieu samedi 26 Septembre 2014. Cette formation a été jugée très intéressante par les 5 participants de la commune. Le formateur, M. PERRIER, propose de renouveler cette formation à Gâcogne. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.

### **Spectacle théâtral prévu le 2 Mai 2015 à Gâcogne aux environs de 17 h**

Ce spectacle commémoratif, réalisé par M. Henri COLIN de la Compagnie du GLOBE, serait offert gratuitement aux spectateurs. Il est intitulé « Histoire d'un poilu du Morvan pendant les cinq années de guerre ». Son coût est de 600 €. La Communauté de Communes participera à hauteur de 30 %, soit 180 €, à condition que la commune de Gâcogne verse autant. Une contribution pourrait être demandée au bon vouloir des spectateurs.

**Fait à Gâcogne le 8 Décembre 2014**

**Christophe GAGNEPAIN  
Maire de Gâcogne**